



Pour citer cet article :

Riehl (Dominique), « La rééducation des filles. L'expérience de Brécourt », conférence, in *Revue pénitentiaire et de droit pénal*, 1956, n°7/9, pp. 738-754.



LA REEDUCATION DES FILLES

L'expérience de Brécourt

par Mlle RIEHL,

Directrice de l'Institution Publique d'Education Surveillée
de Brécourt (Seine-et-Oise)

Pour être complet, le titre de cette causerie aurait dû être le suivant :
« La réforme et la rééducation des filles — L'expérience de Cadillac —
Les méthodes de Brécourt ».

Rien ne se crée dans le sens rigoureux du terme ; tout ce que l'on croit nouveau n'est qu'un aboutissement, le résultat de nombreuses tentatives antérieures ; même malheureuses, même négatives, toutes les expériences passées sont utilisables.

Si, en 1944, M. AMOR et ses collaborateurs (on me permettra de citer notamment — et en m'excusant de ne pouvoir citer tout le monde — M. CECALDI, M. LUTZ, M. GRANJON à la sous-direction de l'Education Surveillée, M. GILQUIN aux services techniques de l'Administration pénitentiaire) décidèrent de réformer la rééducation des filles délinquantes, c'est parce qu'ils avaient constaté l'inefficacité, pour ne pas dire la nocivité, des méthodes pénitentiaires pour adultes transposées sur le plan des mineurs.

Dans tous les milieux mal famés et dans les prisons, on trouvait d'innombrables femmes, anciennes « mineures délinquantes », anciennes élèves des écoles de préservation publiques et privées. Pourquoi ? Les raisons profondes de cet état de choses sont plus complexes qu'il ne paraît à première vue et toutes ne sont pas encore éliminées à l'heure actuelle ; cependant, la première idée-maîtresse qui se dégagait du passé était celle-ci :

punir ou « *préserv*er » pendant quelques mois ou années des enfants ou adolescents (d'ailleurs le plus souvent reconnues irresponsables tant sur le plan juridique que sur le plan psychologique) avait été une erreur grave.

N'ayant ni notre éducation, ni notre échelle des valeurs, ni nos habitudes de vie, ces jeunes ne *pouvaient pas*, au moment de l'inculpation, comprendre notre argumentation et accepter une solution privative de liberté ; par comparaison avec les peines beaucoup plus légères infligées aux adultes (quand il n'y avait pas impunité !) la sanction était ressentie comme une très grande injustice (exemple de la prostitution « régulière » après 21 ans).

N'acceptant pas leur placement en internat, les mineures adoptaient en général une de ces deux attitudes :

— ou, hypocritement, elles se soumettaient à la discipline pour bénéficier dans le présent du maximum d'avantages matériels et arriver le plus rapidement

possible à une libération conditionnelle (placement) pour « se rattraper ». La vie « libre et agréable » retrouvée évoluait bien vite en prostitution.

— ou elles se révoltaient et, d'incident en incident (alors que parties souvent d'un délit bénin) aggravait leur cas, terminaient leur minorité légale sous le régime le plus sévère, entraient dans la vie d'adultes perverses et anarchistes.

La nécessité d'envisager le fait délinquance juvénile féminine sous un autre angle s'imposait.

Nous fûmes ainsi amenés à penser :

- 1° Qu'il fallait faire comprendre à ces *inadaptées sociales* (non pas qu'elles étaient irresponsables — je reviendrai sur ce point) qu'elles avaient commis des fautes, des *erreurs* parfois graves certes, mais compréhensibles, explicables et surtout *réparables* dans certaines conditions ;
- 2° Qu'il fallait *créer* ces conditions puis les exposer et les *offrir* aux mineures afin qu'elles adhèrent à l'idée d'une réadaptation sociale ;
- 3° Qu'il n'y avait que peu de chances d'obtenir leur consentement et surtout le gros, le long effort nécessaire de leur part, si le but proposé n'était pas un avenir *meilleur*, une chance de bonheur... humain pour commencer !

Quand, avec une largeur de vues, une compréhension des problèmes, dont nous ne leur saurons jamais assez gré, M. AMOR et l'équipe ministérielle nous donnèrent « carte blanche » à nous, équipe d'éducatrices, ce sont ces trois idées, très simples, qui nous permirent de dégrossir la question.

Comme toujours, hélas ! le substratum matériel à suivi d'assez loin l'évolution des idées.

Le projet initial prévoyait la création d'un centre d'observation et de rééducation conforme aux données d'une saine psycho-pédagogie, du personnel nouveau, des délinquantes primaires n'ayant pas été traumatisées pas le régime antérieur.

L'expérience devait être tentée avec du neuf sur du neuf ; commencer par l'étude psychologique des sujets et leur « imprégnation » par l'idée de rééducation en profondeur (donc de longue durée) et se continuer par des créations successives d'internats spécialisés fournissant les conditions indispensables à la rééducation des diverses catégories de filles décelées en observation.

Les circonstances ont voulu que l'équipe d'éducatrices soit prête mais qu'aucune propriété ne soit disponible... et c'est ainsi que « l'expérience » fut tentée dans les plus mauvaises conditions possibles.

Faut-il le regretter ? Certes non et plus nous avançons dans notre travail plus nous nous félicitons de ce contre-temps qui nous a permis de roder nos méthodes à l'état pur si je puis dire, et de bénéficier des avis — judicieux et précieux — des principales intéressées, c'est-à-dire des filles délinquantes et prostituées que nous avons trouvées à Cadillac et dont quelques-unes connaissaient l'ancien régime depuis 3 et 4 ans.

Je ne puis m'attarder sur notre séjour à Cadillac (un peu plus de 2 ans et demi), sur les recherches parallèles de locaux plus appropriés, etc.

Pour expliquer la création de Brécourt et son fonctionnement, il est cependant nécessaire de dire un mot des conclusions que nous avons tirées de ce que j'appellerais la leçon de Cadillac :

Toutes les filles, sans exception, ont admis le bien-fondé de notre théorie et de nos projets ; même des prostituées de basse classe ont reconnu la nécessité du travail entrepris et pronostiqué des chances de succès pour des filles plus jeunes qu'elles. Cependant, si l'adhésion intellectuelle a été totale, l'acceptation personnelle de la réforme s'est limitée à environ 65 - 70 % de l'effectif. Celles qui, tout en nous approuvant, nous demandaient de bien vouloir ne pas les inclure dans le nouveau régime étaient :

- celles qui, de placement (familial !) en placement avaient tranquillement continué leur vie « libre », c'est-à-dire de débauche et ne pouvaient plus se soumettre à une vie d'internat,
- celles qui, ayant plus de 18 ans, n'avaient plus aucune chance d'apprendre à fond un métier ou avaient atteint les limites de l'apathie,
- celles qui, après avoir fait pendant la guerre de la prostitution clandestine dans les maisons closes pour soldats, étaient non seulement déséquilibrées sur tous les plans (physique, nerveux et mental), mais complètement dégoûtées de tout, voire d'elles-mêmes.

Les premières ont demandé le *statu quo* jusqu'à leur majorité (très proche).

Parmi les deux autres catégories, certaines ont été placées dans des conditions aussi favorables que possible ; certaines ont demandé leur envoi en colonie correctrice plus adaptée à leurs goûts et désirs ; d'autres enfin, trop perverses et trop perversissantes pour leurs compagnes, ont dû être transférées d'office à la maison centrale de Rennes.

Les 65 % qui acceptaient de tenter l'aventure avec nous étaient, juridiquement parlant, les cas les plus graves (délinquantes récidivistes et criminelles) et, psychologiquement parlant, les plus difficiles (troubles caractériels graves, personnalités complexes et très traumatisées), mais, facteur important, suffisamment intelligentes ou énergiques pour vouloir profiter de la bouée offerte et se débarrasser. Malgré les efforts (inouis, quand on pense à la vie de paresse qu'avait été la leur) que nous leur demandions, jamais elles n'ont fomenté une révolte collective ; elles ont « joué le jeu » dans la mesure de leurs possibilités ; avec nous, elles ont détruit les grilles matérielles et morales qui les séparaient de la vie réelle, avec nous, elles ont construit patiemment un nouvel enseignement scolaire, des groupes de loisirs, l'école professionnelle, le système de vie familiale.

Qu'avaient-elles compris de nos projets ? Peu de choses en vérité, mais l'essentiel pour elles, c'est-à-dire qu'elles avaient une chance inespérée d'accéder à une vie meilleure que celle qu'elles avaient connue..., qu'avec le

travail et les études proposées elles arriveraient à se hausser, ne fut-ce que d'un échelon, au-dessus de leur condition sociale d'origine.

Lorsque, dès sa naissance, la jeune Direction de l'Education Surveillée (c'est-à-dire M. COSTA et M. CECCALDI) réalisa une partie des projets en achetant le domaine de Brécourt, en Seine-et-Oise, l'enthousiasme de nos filles fut immense ; trente élèves de Cadillac contribuèrent avec ferveur à la création, à l'installation de Brécourt ; certaines avaient si bien compris le problème qu'elles ont fait des efforts méritoires et désintéressés afin que les futures « pauvres filles » puissent avoir leur chance.

La genèse de Brécourt étant faite, il est temps d'exposer dans leurs grandes lignes nos méthodes de rééducation, méthodes qui expliquent et le fonctionnement de l'institution et ses installations matérielles.

Je me bornerai à l'énumération de nos principes généraux, principes relevant autant du simple bon sens que de la science psychologique.

Tout être humain, pour se développer harmonieusement, a besoin d'une enfance relativement heureuse ; s'il ne l'a pas eue, il souffre de nombreux complexes (cf. théories psychanalytiques) qui rendent ses rapports avec autrui souvent difficiles ou pénibles. Je crois qu'il est possible jusqu'à un certain point d'améliorer l'état psychique d'un être jeune en le faisant bénéficier du bonheur qu'il n'a pas connu, en lui faisant vivre réellement une période de gaieté, d'insouciance, de sécurité matérielle et affective. C'est alors que les conflits endogènes peuvent se résoudre et cela sans que le sujet s'en aperçoive (forme de psychothérapie à laquelle je tiens tout particulièrement).

Quand l'adolescente est débarrassée de ses entraves, quand elle a retrouvé un terrain relativement sain et solide, une certaine pureté d'enfant, il s'agit de construire.

Eduquer ne signifie pas laisser un être se développer n'importe comment, laisser pousser l'ivraie avec le bon grain sous prétexte de ne pas gêner l'épanouissement de la personnalité... ; on ne passe pas du stade captatif au stade oblatif, de l'égoïsme à l'altruisme par le vieillissement ; l'éducation, le fait de civiliser un être ne va pas sans douleur et sans sacrifices.

Or, nous avons affaire à des sujets difficiles, instables, frustes, peu évolués, primitifs sur tous les plans ; il serait absolument impossible d'obtenir d'elles la somme requise d'efforts et de renoncements si par ailleurs il n'y avait pas cette compensation d'une vie relativement heureuse.

Le cadre de Brécourt (parfois critiqué par des ignorants en psychologie et en sociologie) se justifie donc doublement.

Il ne faut pas s'y tromper : pour certaines délinquantes des impératifs moraux sont plus difficiles à supporter que de hautes murailles, des devoirs (rançon des droits) plus pénibles que des sanctions et des barreaux. Mais, c'est de cette façon, de cette façon *seulement* que l'on éduque en profondeur.

Je suis persuadée que, pour l'enfant heureux et jouissant d'un cadre familial normal, un séjour en internat scolaire ne peut être que bienfaisant au stade de la socialisation. Il n'en est pas de même pour une adolescente n'ayant jamais eu le sentiment d'être aimée d'une façon désintéressée, de compter vraiment dans la vie de quelqu'un (il est peut-être utile de rappeler ici que 95 % de nos élèves viennent de familles désunies et qu'il est bien rare que le placement en internat n'ait pas été la seule et dernière solution possible après de nombreux échecs...). Donc, pour nos filles, être un N^o, être un élément presque anonyme dans une grande collectivité scolaire équivaut à une détention avec toutes ses conséquences. La seule solution valable nous a donc paru être le système familial.

(Pour ceux qui ne connaissent pas Brécourt, je suis prête, après cette causerie, à répondre à toutes les questions, à donner tous détails utiles.)

En résumé :

L'organisation générale est aussi proche que possible de la vie réelle ; le rythme de vie des élèves est celui de jeunes filles normales vivant dans leur famille.

Ainsi :

- la vie familiale est séparée de la vie scolaire et professionnelle ;
- il y a des distances matérielles, réelles, à franchir entre le « chez soi » et l'école technique ;
- on est « à la maison » aux heures où à peu près tout le monde est chez soi.
- les heures de travail correspondent à celles d'une ouvrière ou d'une employée travaillant dans l'industrie ;
- le « chez soi » est une réalité, un appartement autonome à l'échelle de la famille et, surtout, on y trouve en rentrant le soutien affectif qui a manqué, la personne solide sur laquelle on peut s'appuyer et pour qui l'on compte, c'est-à-dire une mère de famille.

Et j'arrive ainsi, de suite, à un autre de nos principes, essentiel celui-là, c'est-à-dire de la sélection du personnel.

Devant une adolescente, et tout particulièrement une adolescente vulnérable, à la fois sensible et méfiante, on ne peut être que *vrai* ; il n'y a pas de compromis possible entre ce que l'on veut enseigner et ce que l'on est. Nos filles ne s'éduquent que par l'exemple, par identification aux modèles qui leur sont donnés. Elles ont, enfin, trouvé une certaine sécurité, elles se sont délivrées de leur angoisse foncière en retrouvant la confiance, elles voient, elles constatent qu'une certaine éthique est possible ; les tromper serait un crime ; trahir les principes d'après lesquels on prétend les rééduquer serait pire que de laisser ces enfants à la rue.

Rien, ni le manque de personnel, ni la nécessité de fermer un établissement ne pourrait justifier le recrutement d'éducatrices n'ayant pas une certaine valeur morale et humaine.

Une autre idée qui nous est chère est la suivante :

L'internat n'est pas un but ; il ne peut et ne doit être que le *moyen* le plus efficace de reclasser définitivement dans une société normale une jeune fille qu'un certain nombre de facteurs et de circonstances avaient désadaptée. Notre grande préoccupation est donc (dès l'arrivée et pendant tout le séjour) la sortie d'internat de nos élèves.

Que faut-il à une jeune fille de 19-20 ans, au passé quelque peu sombre ou tumultueux et au caractère souvent difficile ; à une jeune fille sans fortune, sans famille, parfois sans amis, pour trouver sa place, une place honnête, dans la société actuelle ?

- de l'éducation dans le sens large du terme, c'est-à-dire du savoir-vivre ;
- une bonne formation ménagère ;
- un minimum de culture générale pour avoir le goût et le désir de loisirs intelligents ;
- une personnalité assez évoluée pour ne plus être au stade égocentrique et ne pas se heurter sans cesse à autrui ;
- quelques solides principes moraux et un certain idéal de vie ;
- le goût et l'*habitude* du travail et de l'effort ;
- une formation professionnelle solide, approfondie, conforme aux normes industrielles dans un métier coté sur le marché du travail ;
- le sens des responsabilités.

Ces exigences sont le canevas, sont le programme de toute rééducation authentique.

Et voilà pourquoi nous sommes exigeantes sur le plan politesse et tenue, qualité des loisirs offerts, etc.

- pourquoi les apprenties de Brécourt ont des journées de 11 heures de travail et d'efforts.
- voilà pourquoi elles entretiennent leurs appartements et leurs vêtements avant et après leur travail
- vont au club de loisirs éducatifs, vont en classe, font du sport, etc. *en dehors des 40 heures d'atelier ;*
- voilà pourquoi nous exigeons un esprit d'atelier et non pas scolaire, un rendement industriel, un travail réel et *non seulement* la préparation (nécessaire bien sûr) aux divers diplômes professionnels...
- voilà pourquoi nous leur donnons tant de responsabilités personnelles, en économie domestique, etc...

Quand une jeune fille, pendant *trois ans*, a été habituée à un travail régulier ainsi qu'aux devoirs d'une petite maîtresse de maison, les automatismes sont montés ; elle peut affronter la vie réelle.

Cependant, la sortie d'une élève n'est pas chose aisée. La place vacante est relativement facile à trouver mais il faut que la jeune fille soit logée et

nourrie pendant le mois d'essai. Si elle est acceptée dans l'emploi proposé, elle doit trouver une pension ne dépassant pas ses possibilités budgétaires...

Il faut avoir passé dans la journée dans quelques vingt foyers et savoir qu'en aucun cas la fille ne peut dépenser plus de 16.000 francs par mois de prix de pension, pour apprécier la vertu des petites ouvrières et employées qui savent résister aux tentations...

Un autre problème se pose : celui de la solitude. Comment s'étonner qu'une de nos filles puisse « cafarder » et chercher des compensations sentimentales quand on voit tant d'êtres plus fins, plus cultivés, plus gâtés par la vie, être incapables de vivre seuls ?

« Elles n'ont qu'à retourner dans leur famille », me dit-on souvent. Laquelle ? Un milieu perverti, amoral, criminogène ? Un père ou un beau-père ayant abusé d'elles ? Une mère craignant que son jeune concubin ne s'éprenne de sa fille ? Une chambre meublée où logent deux couples ? Ou encore, si la famille est à peu près convenable, doivent-elles retourner dans un village ou une petite ville où elles ont une réputation déplorable et où elles ne trouveront pas à se marier ? Bien sûr, chaque fois que cela est possible la jeune fille doit, sans aucun doute, retourner dans son milieu d'origine ; mais 50 % de nos filles ne sont pas dans ce cas. Nous arrivons ainsi à la nécessité impérieuse de la *post-cure* organisée par l'institution elle-même.

Les avantages sont multiples :

Pas de modification de garde.

Tous les stages, essais de travail, retours en internat, congés à l'internat, secours matériels et moraux, etc. sont possibles. Le système est d'une souplesse extrême, il permet la réinsertion sociale progressive, l'apprentissage de la liberté, le contrôle des loisirs et des nouvelles fréquentations, etc. Le « *case-work* » (c'est le terme à la mode pour désigner le travail individualisé et approfondi) qui s'est poursuivi pendant toute la durée de la « *cure* » peut être continué par la même personne pendant la « *post-cure* ».

Grâce à M. SIMEON, Directeur de l'Education Surveillée, notre « *Service de suite* » va se trouver singulièrement facilité.

L'acquisition d'un petit immeuble dans la proche banlieue parisienne va nous permettre, dès septembre prochain, non seulement de loger nos filles travaillant à Paris mais encore de les habituer à l'utilisation judicieuse de leur salaire, à l'établissement d'un budget, aux achats utiles comme aux menues dépenses. Le maîtresse de maison de leur « *Foyer* » les guidera dans le choix de leurs loisirs et de leurs fréquentations, les aidera à trouver dans le courant de l'année un logement indépendant ; bref, un pont extrêmement important vient d'être créé entre l'internat et la liberté complète. Ce foyer est simplement un pavillon de Brécourt — officieux pour ainsi dire afin de ne pas gêner le reclassement des élèves.

Un autre élément des vastes projets initiaux vient d'être réalisé par l'actuelle Direction de l'Education Surveillée :

L'internat approprié pour petites filles d'âge scolaire.

Depuis 12 ans, nous souffrions de recevoir des filles ayant passé, depuis leur plus tendre enfance, d'internat en internat avec tout ce que cela peut comporter de déceptions et de chocs (on nous a envoyé des mineures ayant passé dans 13 établissements !). Tout le monde comprend qu'il n'y a plus de rééducation possible dans ces cas. Notre vœu était donc de tenter une expérience avec des jeunes ; d'essayer de les rééduquer et de les instruire avec des méthodes actives puis de diriger ces filles de 14 ans soit vers un internat normal (de préférence), soit vers un placement familial avec apprentissage, soit vers notre foyer si elles peuvent entreprendre des études que nous pouvons leur offrir à Brécourt, soit enfin, si nécessaire, les passer à notre propre école technique.

Cette charmante petite maison de 24 places est située, avec son jardin et son parc, à 800 mètres de Brécourt ; une même direction assure l'unité des méthodes, une même administration supprime les frais généraux. La rééducation des petites n'est pas aussi difficile que celle des grandes mais moins aisée qu'on ne le pense ; ces fillettes ont de gros troubles caractériels, soit constitutionnels, soit par réaction à un milieu très dépravé (il est évident qu'il faut des raisons sérieuses pour enlever un enfant d'âge scolaire à ses parents).

Notre expérience n'a que quelques mois mais nous espérons beaucoup du fait que ces enfants n'ont pas eu le temps, comme nos grandes, de se pervertir pendant 2 et 3 ans avant qu'une décision salutaire ne soit prise.

Je n'ai pas voulu abuser de votre patience en vous citant des détails et des chiffres mais je répondrai volontiers à toutes les questions que vous voudrez bien me poser sur l'organisation et le fonctionnement de l'institution ; sur les élèves et sur les résultats de la rééducation.

N'ayant pas le temps d'établir souvent des statistiques (et celles-ci changeant de semaine en semaine par suite d'arrivées et de départs de mineures) je ne puis que vous donner des chiffres des années où nous avons pu faire des études plus précises.

D. RIEHL

*
**

ANNEXES

Annexe 1. — Notice sur Brécourt avec emploi du temps des élèves.

Annexe 2. — Renseignements sur l'effectif des élèves.

Annexe 3. — Résultats de la rééducation. Analyse de 100 cas.

*
**

ANNEXE I

Institution publique d'éducation professionnelle de Brécourt

Principes généraux — Organisation — Emploi du temps

I. — *Education par identification au modèle*

Donc : personnel éducateur hautement qualifié et sévèrement trié au point de vue valeur morale.

II. — *Rééducation individuelle en vue d'un reclassement social réel*

D'où : méthodes inspirées autant par les exigences sociales que basées sur la psychologie individuelle.

III. — *Education sociale, familiale et ménagère*

Donc : organisation de la vie et des locaux dans les internats à l'échelle et sur le modèle d'une famille nombreuse.

IV. — *Formation professionnelle complète*

En fonction des aptitudes des élèves et du marché du travail.
Consécration de l'apprentissage par des diplômes officiels.

V. — *Education du caractère*

a) Donner le goût et l'habitude de l'effort par des exigences maxima dans le domaine de l'éducation physique et du travail.

b) Education du sens moral et du sens de la responsabilité.

VI. — *Reclassement social des internes*

Par un système progressif de libération et une post-cure organisée.

Quand le milieu social d'origine est amoral, il est indispensable d'insérer le sujet dans un nouveau milieu choisi par lui.

*
**

Organisation de l'I. P. E. P. (1)

I. — SERVICE DE PSYCHOLOGIE

L'observation directe méthodique des élèves se poursuit pendant toute la journée en I. P. E. P.

1° Dans les cahiers individuels d'observation, l'éducatrice consigne tous les jours le comportement de chacune de ses élèves dans toutes les situa-

(1) Institution publique d'éducation professionnelle

tions de la vie courante « familiale » (terrain d'observation particulièrement fertile) ;

- 2° Dans les *cahiers individuels* de travail, l'institutrice technique consigne tous les jours la façon de travailler et le comportement de chacune de ses apprenties ;
- 3° Tous les jours : échange de vue entre la direction et les éducatrices ;
- 4° Toutes les semaines : échange de vue entre la sous-directrice et les institutrices techniques ;
- 5° Tous les 15 jours, réunion de tout le personnel éducateur pour la discussion des notes et une confrontation des observations sur toutes les pupilles ;
- 6° Pour tout fait grave ou particulièrement significatif : rapport écrit détaillé au dossier.

Le service de psychologie centralise toutes les observations. Quand les éléments d'appréciation sont suffisants, il fait une synthèse et dirige ainsi, en toute connaissance de cause, la rééducation des pupilles :

Choix des méthodes et procédés pédagogiques en fonction de la personnalité de l'élève.

II. — VIE EN INTERNAT

Le régime des élèves à l'internat est aussi proche que possible de la vie de la famille dans le cadre de l'équipe.

Chaque équipe est composée de 8 élèves groupées autour d'une éducatrice et dispose d'un « appartement » autonome comprenant une salle de séjour, une salle d'eau, la chambre de l'éducatrice, les chambres individuelles des élèves, les installations sanitaires.

Comme dans la vie normale, la jeune fille quitte son chez soi pour aller en classe et à l'atelier ; elle revient chez elle pour les repas, les loisirs, la veillée.

Il y a actuellement 9 équipes :

3 aux Peupliers	{ La Cordée Les Gentianes Les Mélèzes	{ Chambres individuelles.
3 aux Tilleuls	{ Le Rivage La Grappe Le Nid	{ Par équipe : 1 dortoir avec 8 divans et 2 - 3 cham- bres individuelles.
3 à Clairefontaine ..	{ La Gerbe	{ A partir de juillet 1956.

1 infirmerie (en cours d'aménagement).

1 annexe scolaire, « Les Lilas », pour 24 fillettes.

III. — FORMATION MENAGERE

Pratique : assurée par l'éducatrice à l'intérieur de l'équipe.

Toutes les élèves passent à tour de rôle à la cuisine, à la buanderie et au repassage.

Théorique : Cours du soir.

IV. — FORMATION SCOLAIRE

(2 heures par jour)

Obligatoire pour tous les élèves, réparties en 5 classes :

La 1^{re} correspond à une classe d'arriérées (méthodes actives).

La 2^e groupe des retardées scolaires et assure la préparation au C.E.P.

Les 3 autres classes préparent les élèves au C.A.P.

V. — FORMATION PROFESSIONNELLE

(7 heures par jour)

Section commerciale

Préparation au C.A.P. de secrétaire sténodactylographe.

Préparation au C.A.P. d'employée de bureau.

Préparation au C.A.P. de commis de comptabilité.

Préparation au brevet commercial.

Section industrielle

Coupe-couture

Préparation au C.A.P. de couture-flou.

Préparation au C.A.P. de couture-tailleur.

Préparation au brevet industriel.

Lingerie-broderie

Préparation au C.A.P. de lingerie.

Préparation au C.A.P. de broderie.

Maroquinerie

Préparation au C.A.P. de maroquinerie.

Préparation au C.A.P. de cartonnage.

} Atelier momentanément fermé.

Coiffure

Préparation au C.A.P. de coiffure.

Préparation au brevet professionnel.

Blanchissage et repassage

Préparation au C.A.P. de repassage.

Cuisine

Apprentissage dirigé par le professeur d'enseignement ménager.

Préparation au C.A.P. des arts ménagers.

Section agricole

Apprentissage de l'horticulture.

Apprentissage de l'agriculture.

Apprentissage de la culture maraîchère. (Petit et gros élevage - Industrie laitière - Aviculture).

VI. — FORMATION ARTISTIQUE

Assurée, selon les goûts et les aptitudes, dans plusieurs clubs de loisirs :

1° Chorale.

2° Art dramatique ou club de lecture.

3° Danses folkloriques.

4° Arts plastiques (dessin, linogravure, modelage, reliure).

5° Théâtre d'ombres et marionnettes ou initiation musicale par le disque.

6° Travaux manuels artistiques.

VII. — EDUCATION PHYSIQUE

Hébertisme.

Sports : équipes de volley-ball et de basket-ball, ping-pong, natation.

VIII. — PRE-SCOUTISME

Un Feu d'Eclaireuses Aînées existe à l'intérieur de l'établissement. On y pratique du vrai scoutisme : épreuves, vie d'équipe, sorties, week-ends, camps, mais les aînées ne prononcent à l'internat qu'un « engagement » solennel. Elles ne sont autorisées à faire leur promesse scoute qu'après leur sortie de l'I.P.E.P. et après un essai satisfaisant de vie libre.

IX. — POST-CURE

L'I.P.E.P. s'efforce de réinsérer progressivement des élèves dans la vie normale (logement, emploi, loisirs) et reste en relations avec les anciennes élèves.

Foyer en cours d'aménagement.

*
**

Emploi du temps des élèves de Brécourt

EN SEMAINE

6 h. 15	Lever des fermières et des élèves détachées (à tour de rôle) à la ferme jusqu'à 7 h. 30.
6 h. 45 — 8 h. . .	Vie en équipe — Lever — Toilette. Travaux ménagers dans toute la maison — Petit déjeuner — Vaisselle — Rangements, etc.
8 h.	Départ pour le travail.

8 h. — 12 h.	Enseignement professionnel	} Commercial Artisanal Agricole
12 h.	Retour en équipe — Déjeuner — Vaisselle — Rangements — Temps libre.	
13 h. 30 - 14 h. 30.	Activités dirigées (artistiques et sportives).	
14 h. 30 - 17 h. 30.	Ateliers comme le matin. (L'éducation physique a lieu par groupes successifs).	
17 h. 30 - 19 h. 30.	Enseignement scolaire.	
19 h. 30 - 21 h. 30.	Vie en équipe : dîner, veillée, temps libre, toilette, coucher.	
21 h. 30	Paix.	

DIMANCHE

7 h. 30	Lever.
8 h. 30	Messe et cours de morale.
9 h.	Petit déjeuner — Travaux ménagers — Temps libre.
10 h. 30 - 12 h. 30.	Bibliothèque — Magasin (achats avec l'argent de poche) — Jeux sportifs.
12 h. 30	Déjeuner — Temps libre — Promenades à l'extérieur et jeux dans le parc — Goûter, etc.
17 h. 30 - 19 h. 30.	Audition musicale (concert radiodiffusé ou disques) — Correspondance — Temps libre.
19 h. 30	Dîner — Coucher.
20 h. 30	Paix.

*
**

ANNEXE 2

Institution publique d'éducation professionnelle de Brécourt

Renseignements sur l'effectif des élèves

Age d'admission : 14 à 17 ans.

Durée de la rééducation avec formation professionnelle complète (sanctionnée par les diplômes officiels) : 3 ans.

Post-cure : jusqu'à 21 ans.

<i>Origine :</i>		1953	1955
urbaine		78 %	75 %
rurale		22 %	25 %
<i>Famille :</i>			
Structure normale		12 %	10 %
Dissociée		61 %	} 90 %
Inexistante		27 %	

<i>Origine judiciaire :</i>	1953	1955
Délinquantes	32 %	44 %
Vagabondes (après incidents à la liberté surveillée)	32 %	22 %
Correction paternelle (après délit, vagabondages ou conflits graves)	30 %	34 %
Pupilles difficiles de l'Assistance publique	6 %	
 <i>Placements antérieurs :</i>		
Centres d'observation (privés)	50 %	
Maisons d'arrêt	7 %	
Assistance à l'enfance	17 %	
Institutions privées	26 %	
 <i>Niveau intellectuel et scolaire :</i>		
Enseignement primaire	60 %	
Elémentaire normal (C.E.P.)		
Débiles mentales	30 %	
Retardées scolaires	10 %	

*
**

ANNEXE 3

Résultats de la rééducation

Analyse de 100 cas de post-cure en 1954

Elèves sorties après une période normale de 3 ans de rééducation ou, plus tôt, en cas d'obtention anticipée du C.A.P. professionnel.

I. — 60 élèves pour lesquelles le retour dans le *milieu d'origine* a été décidé par les tribunaux :

Délinquantes	48 %
Vagabondes	51 %
Criminelles	1 %

Résultats

Conduite :

— Très bonne	60 %
— Renseignements insuffisants	20 %
— Mauvaise conduite (les enfants naturels n'ont cependant pas été abandonnés)	15 %
— Malades	5 %

<i>Travail :</i>	
— Exerçant le métier appris	39 %
— Ayant cessé le travail après le mariage	23 %
— Exerçant un autre métier	19 %
— Sans renseignements précis	11 %
— Nouveaux placements en internat	3 %
— Malades	5 %
<i>Mariages</i>	45 %
(Pas de divorce).	

II. — 40 élèves placées par l'institution dans un *milieu nouveau*.

Délinquantes	74 %
Vagabondes	23 %
Criminelles	3 %

Résultats

<i>Conduite :</i>	
— Très bonne	85 %
— Renseignements insuffisants	8 %
— Mauvaise conduite	7 %
— Malades	néant
<i>Travail :</i>	
— Exerçant le métier appris	68 %
— Ayant cessé le travail après leur mariage	8 %
— Exerçant un autre métier	16 %
— Renseignements insuffisants	8 %
— Nouveaux placements en internat	néant
— Malades	néant
<i>Mariages</i>	44 %
(Pas de divorce).	

RESUME

Le reclassement social dans un nouveau milieu où la fille (non connue comme ex-délinquante) peut recommencer une nouvelle vie prouve sa supériorité par :

- 25 % de réussites en plus sur le plan conduite ;
- 29 % de réussites en plus sur le plan professionnel.

*
**

Après avoir exprimé à Mlle RIEHL tous ses compliments pour son intéressant exposé, le Président de l'Union des Sociétés de patronage de France a donné la parole au Directeur de l'Education Surveillée. C'est l'occasion

pour M. SIMEON d'appeler l'attention sur les conséquences qu'une qualification juridique est susceptible d'avoir sur une rééducation ultérieure. Les institutions d'Etat reçoivent des mineurs délinquants et des mineurs confiés par voie de correction paternelle. Or, en cas de délit, l'enfant prend mieux conscience de la nécessité de sa rééducation. Celui qui a été placé par sa famille a certes besoin d'une rééducation. Mais il le ressent mal ou bien pense, souvent à juste titre, que ses parents en tireraient aussi le plus grand profit. Ceci est encore plus valable pour la fille que pour le garçon.

Les mineures placées par leurs parents sont extrêmement difficiles à diriger.

De sorte que le juge des enfants influe sur la rééducation en exerçant un choix entre les diverses étiquettes juridiques (délinquant, vagabond, correction paternelle) s'offrant à lui.

Il est vrai, ajoute le Sous-Directeur de l'Education Surveillée, M. CECCALDI, que ces situations juridiques ne se présentent pas toujours à l'état pur : une correction paternelle peut avoir été précédée par une infraction. Un délit, chez une mineure, est souvent doublé d'une prostitution.

M. ANCEL, Conseiller à la Cour de Cassation, note, comme le Directeur de l'Education Surveillée, que le sentiment de la responsabilité personnelle est un élément essentiel pour la rééducation. Et ce n'est pas un complexe, même de culpabilité.

Mlle MARX rappelle qu'une autre raison peut rendre plus ardue la rééducation d'une fille faisant l'objet d'une correction paternelle : celle-ci a, par définition, fait l'objet d'un essai, bon ou mauvais, mais en tout cas infructueux, de rééducation. Ceci est moins souvent le cas de la délinquante.

Mme BARBIZET, Secrétaire générale de l'Œuvre libératrice, observe qu'en ce qui concerne la prostitution, il y a eu une évolution ; la démarcation entre la fille difficile et la prostituée n'est plus aussi nette qu'autrefois.

Il y avait un grand nombre de prostituées à Cadillac, note Mlle RIEHL. Ceci ne simplifiait pas sa mission. A Brécourt, elles sont moins nombreuses.

La conférencière commente ensuite ses résultats et rapporte ses observations sur la post-cure.

Après une remarque de M. TOUREN, Directeur de l'Administration Pénitentiaire, sur l'Institution de majeures de Doullens, M. le Premier Président BATESTINI donne la parole aux représentantes de la Congrégation du Bon-Pasteur d'Angers et des Refuges de Chevilly. Celles-ci rejoignent Mlle RIEHL lorsqu'elles déclarent qu'on leur reproche parfois de rééduquer leurs mineures en leur donnant des habitudes trop policées eu égard au milieu social auquel elles appartenaient antérieurement.

Reproche injustifié, proteste Mlle RIEHL. Il est normal que toute acquisition intellectuelle ait une conséquence heureuse au point de vue matériel.

Pourquoi refuser aux jeunes pensionnaires ce que l'on admet pour qui que ce soit ? Pourquoi ne pas les relever dans l'échelle sociale ?

M. l'Abbé DUBEN, aumônier de l'Education Surveillée, a noté le raffinement des goûts des élèves. Grâce à M. CHARELS, de « l'Association des amis de la réforme pénitentiaire », elles ont acquis des notions de musique. De sorte que certaines, à leur sortie, vont au concert plutôt qu'au cinéma.

M. CHARELS constate qu'une expérience de concerts classiques à Brécourt a donné de bons résultats. Il faudra la poursuivre.

Tout, en définitive, doit être mis en œuvre dans les institutions pour intéresser les mineurs et les faire participer à leur rééducation. D'ailleurs, remarque M. SIMEON, le secret de la réussite de Brécourt n'est-ce pas le rythme des activités incessantes auquel les élèves sont soumises par un personnel aussi remarquable que diligent ?

Pour terminer, M. BATTESTINI renouvelle à Mlle RIEHL ses félicitations et la remercie très vivement pour sa belle conférence.

LEGION D'HONNEUR

Nous avons appris avec grand plaisir que, par décret du 14 août 1956 publié au *Journal Officiel* du 18 août, M. Roger SERRE, Vice-Président au Tribunal de la Seine, a été nommé Chevalier de la Légion d'Honneur au titre du Ministère de la Justice.

Le Conseil Central de « l'Union des Sociétés de Patronage de France » est heureux de présenter à son très dévoué Secrétaire Général ses bien vives félicitations.
